

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 39

Artikel: Ce que disent les journaux féministes...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hasard plus ou moins heureux, d'une bonne volonté, qui nous apprendra ce que deviennent quelques personnes, parmi les milliers de malheureux qui souffrent de l'abandon moral dans lequel on les laisse.

Savez-vous, en désespoir de cause, à quelle suprême espérance le brave soldat de France se rattache aujourd'hui? c'est que les siens seront chassés de chez eux, c'est qu'ils feront partie de ces lamentables convois de civils, que la guerre renvoie à la mère-patrie, et qu'ils pourront ainsi apprendre quelque chose, les revoir peut-être. — Ah! faut-il que la souffrance de ne rien savoir soit atroce, pour en arriver à désirer cela, car ceux qui ont vu de ces convois de civils, qui deviennent plus misérables alors que la guerre se prolonge davantage, savent combien c'est là que toutes les souffrances humaines, semblent s'être donné rendez-vous.

Nous avons au Bureau, des personnes dévouées qui s'occupent spécialement du service des évacués; avec bonté, avec tendresse même, elles interrogent ces malheureux, s'intéressant à leurs misères, leur parlant de ceux qu'ils ont laissés derrière eux, elles obtiennent ainsi quantité de renseignements précieux qui, immédiatement transmis aux intéressés, vont enfin mettre un terme à leurs angoisses. Une de nos collaboratrices, s'intéressant particulièrement aux évacués, qui, chaque fois que passe un convoi, se rend à Thonon, m'a conté de si jolies choses sur tous ces braves gens, que je ne puis m'empêcher de vous en redire quelques-unes :

« ...Comme je nommais des personnes recherchées de L..., une jeune femme se dresse toute pâle: C'est moi! oh! Madame, laissez-moi voir mon nom écrit sur votre papier! C'est vrai que je ne suis plus toute seule, c'est vrai qu'on a pensé à moi!... C'est mon mari!... Oh! quelle joie! Il est en vie. »

Une jeune femme assise à côté d'elle, un bébé dans les bras, deux petits près d'elle, se met à sangloter: « Le mien est mort, je le sais, sans cela lui aussi aurait demandé de mes nouvelles... » J'avais beau lui expliquer que sans doute son mari ignorait l'existence du Bureau de recherches, rien ne pouvait calmer ses sanglots; la joie de sa compagne, lui avait rendu son isolement plus amer encore. Ce m'est une douceur de savoir qu'après quelques démarches bien simples, une dizaine de jours plus tard, la petite famille était réunie, et que le papa faisait la connaissance de son dernier-né! »

« Un homme âgé me demande: « A-t-il passé des gens de H... Je feuillette mes papiers. Oui, la semaine dernière. — Nous cherchons ensemble, et j'ai la joie de lui donner des nouvelles de sa fille, de ses petits enfants, l'adresse de sa femme réfugiée en France, etc. »

Je pourrais continuer longtemps encore, mais la place me manque ici. Interrogées à Schaffouse, à Zurich, à Evian, à Thonon, par des personnes qualifiées, et au moyen de listes de recherches établies par nos dactylographes, des centaines de familles des départements envahis ont pu être retrouvées. Ces renseignements sont envoyés en France, ainsi que les listes d'évacués qui passent; cet envoi se fait dans les 24 heures. Le Bureau de Lyon se charge de les transmettre dans tous les bureaux de Paris, où ils arrivent 6 semaines avant les listes officielles. Ce même travail se fait pour les évacués austro-allemands, et les listes sont envoyées en Allemagne. Mais ce n'est pas tout. Ému des angoisses des mères françaises et belges, séparées de leurs enfants pour des raisons diverses, le Bureau s'adressa aux femmes allemandes, avec lesquelles il travaille, leur demandant de s'intéresser à cette poignante situation. Une fois certaine de leur appui, M^{me} Girardet présenta elle-même au Ministère de la guerre à Berlin une demande qui fut transmise aux gouverneurs de Belgique et des départements envahis; cette démarche semble avoir bien réussi,

car nous avons déjà obtenu plusieurs rapatriements, et des nouvelles de 180 enfants dont les parents ne savaient absolument rien depuis le début de la guerre. Les enfants au-dessus de 13 ans ne peuvent être rapatriés, ainsi que ceux dont les parents ont fui le pays; cependant ceux-ci pourront avoir de leurs nouvelles, et cela grâce à un service spécial qu'a organisé M^{me} von Bissing, femme du gouverneur de la Belgique. Nous sommes persuadés que, de son côté, la France permettra le rapatriement d'enfants allemands, restés jusqu'ici sur son territoire.

Le Bureau s'est occupé aussi d'envois d'argent dans les pays envahis, en Belgique surtout; ces derniers temps on a même pu envoyer de petites sommes dans les départements du Nord de la France. Vous voyez donc, chers lecteurs, que l'activité du Bureau international féministe n'est pas un vain mot: il faudrait un volume pour vous donner une idée des recherches de tous genres dont il a été chargé, et qu'il a pu mener à bien, ainsi que des demandes de renseignements sans nombre, souvent les plus extraordinaires, dont il est journellement l'objet.

Le Bureau ne rétribue pas ses aides; il a occupé jusqu'à 250 personnes par semaine; 12 à 15 dactylographes lui ont offert gracieusement leurs services. Grâce à la Confédération, qui lui a accordé la franchise de port, il a réalisé de fortes économies, ce qui fait que, débutant avec 500 fr., nous pouvons après quinze mois de travail, considérer tranquillement l'avenir. Remercions en terminant M^{me} Girardet, et ses nombreux collaborateurs et collaboratrices pour la belle œuvre qu'ils ont créée et su mener à bien, sans toutefois formuler pour celle-ci le vœu si naturel en toute autre circonstance: « longue vie »; souhaitons au contraire, que la paix bientôt refleurisse, et qu'une ère de bonheur succède à tant de larmes, à tant de deuils.

A.-H. D.

Ce que disent les journaux féministes...

Une guerre ouverte est déclarée aux Etats-Unis entre les suffragistes et les « antis ». Ces derniers ayant pris pour devise: « La femme doit rester à la maison », les suffragistes de New-York projettent une grève générale pour une journée entière. A la date fixée, toutes les femmes de toutes les conditions sociales et de tous les métiers devront rester chez elles. Ceci pour prouver aux « antis » l'utilité de la collaboration féminine à la vie publique.

(*Die Frau der Gegenwart.*)

* * *

Le général Gallieni recommande de remplacer des militaires et des employés civils du ministère de la Guerre, occupés à des travaux de copie, par un personnel féminin, choisi de préférence parmi les épouses, mères, filles ou sœurs des soldats tués ou blessés à la guerre.

(*La Française.*)

* * *

Un grand nombre d'institutrices françaises ont dû prendre la place de professeurs mobilisés, et ont tenu leur rôle avec autorité dans des classes de garçons à tous les degrés. Beaucoup de ces remplaçantes seront nécessaires à titre définitif, aussi la Section d'Education du Conseil national des Femmes françaises met-elle à son programme une campagne pour que l'enseignement secondaire des filles devienne semblable à celui des garçons, afin de conduire naturellement aux mêmes diplômes et aux mêmes fonctions.

(*La Française.*)

* * *

La Chambre et le Sénat français ont voté une loi accordant aux femmes mariées le droit de demander aux tribunaux, pendant la guerre, la permission de se passer de l'autorisation maritale pour les actes légaux. Les tribunaux leur accorderont cette permission dans les cas d'urgence dûment constatés. Ils leur permettront aussi

d'exercer la puissance paternelle sur leurs enfants, en cas d'urgence également.

La Chambre s'est encore montrée bienveillante au sujet de l'admission des femmes dans les conseils de famille et à la tutelle.

(*La Française.*)

* * *

La Ligue austro-allemande de la Croix-Blanche a montré une très grande activité auprès des armées en campagne. Elle a plus particulièrement lancé des centaines de milliers d'exemplaires d'une brochure intitulée: « *Ein ernstes Wort an deutsche Krieger in Heer und Marine* », brochure qui a été, paraît-il, bien reçue par les soldats.

(*Bulletin Abolitionniste.*)

* * *

L'administration civile allemande pour la Pologne, à l'ouest de la Vistule, proclame que les femmes propriétaires et contribuables seront admises à des postes honorifiques non rétribués

(*Zeitschrift für Frauenstimmrecht.*)

* * *

Les deux grandes organisations suffragistes de l'Allemagne, le « *Deutscher Verband für Frauenstimmrecht* » et la « *Deutsche Vereinigung für Frauenstimmrecht* », ont décidé de fusionner en une seule association.

(*Die Frauenfrage.*)

Le Féminisme de Paul Hervieu

Si le monde des lettres a perdu avec Paul Hervieu, en l'année 1915, un dramaturge puissant, un profond psychologue, un artiste original et toujours probe, sensible, délicat, nous devons nous, féministes, à l'auteur de *La Loi de l'Homme* un souvenir particulièrement reconnaissant.

Examinons, en effet, ses pièces. Plusieurs d'entre elles constituent un véritable plaidoyer en faveur des femmes, en même temps qu'un réquisitoire sévère contre les injustices sociales dont elles sont victimes aujourd'hui encore par la faute des lois et des coutumes.

La plus importante à cet égard est celle dont le titre même résume toute l'indignation, toute la pitié, toute la chaude sympathie qu'Hervieu a répandues dans son œuvre au bénéfice de la femme. Je veux parler de *La Loi de l'Homme*.

Ce qui ressort de cette pièce, c'est l'inégalité, dans le mariage, entre la situation légale respective faite aux conjoints.

Laure de Raguais veut divorcer, ayant découvert que son mari la trompe depuis longtemps avec sa meilleure amie ; mais, pour des motifs de convenance, le coupable s'y refuse.

Dans la scène où sa femme le contraint à avouer ce qu'il ne peut plus nier vibre la douleur amère de celle qui, du même coup, perd sa confiance dans le père de son enfant et s'aperçoit que les lois, au lieu de la protéger, elle, la plus faible, la livrent sans défense à la volonté du plus fort.

Voici quelques fragments de ce dialogue:

Laure : Vous ne contestez plus, j'imagine, qu'il m'appartienne de vous poser mes conditions ?

Raguais : Nous n'avons qu'à régler notre conduite sur l'exemple de tant de ménages de nos connaissances où se sont produits des torts de même nature, et parfois plus graves.

Laure : Des torts plus graves ?

Raguais : Quand c'est la femme qui les a.

Laure : Et dire que vous proférez de bonne foi cette monstruosité qu'a conçue l'égoïsme des hommes ! Est ce qu'on n'est pas, toutes et tous, pareils à l'heure de sentir la torture dans sa chair ?... »

Pour vaincre la résistance de Raguais, il ne faudrait rien moins que l'odieuse constatation du flagrant délit. Mais ici, nou-

velles difficultés pour une femme, difficultés, qui apparaissent comme de véritables chinoïseries légales quand on les met en regard des facilités offertes au conjoint masculin dans la situation inverse.

Le divorce reconnu inaccessible, Laure réclame la séparation et la garde de sa fille.

Même obstination de la part de Raguais :

— Je ne veux pas que nous nous séparions. On chercherait à cela nos raisons. Je repousse toute idée de séparation.

Laure : C'est l'idée de vous séparer de ma dot que vous avez dû toujours repousser.

Raguais : Libre à vous d'interpréter mes motifs comme vous le suggèrera la colère. Je m'en tiens là. Je ne veux pas : c'est bien simple. Je ne veux pas ! que pouvez-vous contre ça ? Je vous défie non seulement de me gagner un procès, mais d'avoir même de quoi l'intenter.

Acculée à cette impasse, Laure, outrée, ne voit plus qu'un seul recours : la menace. Elle provoquera un scandale.

Alors, Raguais cède enfin, mais il ne le fera pas sans garder par devers lui la part du lion, en ne versant à sa femme qu'une portion minime de la dot qu'elle lui a apportée. Il continuera, en outre, à voir librement M^{me} d'Orcieu, sa complice. Quant à Isabelle de Raguais, sa fille, elle mènera la triste existence faite aux enfants dans sa situation, qui passent, à périodes fixes, d'un de leurs parents à l'autre.

La malheureuse Laure, toutefois, n'est pas au bout de ses tourments. A l'âge de dix-sept ans, Isabelle veut épouser le fils de la comtesse d'Orcieu. Ils se sont fiancés durant l'un des séjours de la jeune fille auprès de son père. Des scènes dramatiques en découlent, entre la mère et la fille d'abord, puis entre celle-ci et son mari, auquel se joignent plus tard le comte et la comtesse d'Orcieu.

Laure n'a reculé devant aucune tentative pour empêcher une union qu'elle juge odieuse. Elle avait cru atteindre son but en éclairant le comte d'Orcieu sur la trahison qu'il ignorait encore, mais celui-ci exige, au contraire, un dénouement des plus imprévus : il ne faut pas que les enfants souffrent par la faute de leurs parents : on se sacrifiera pour eux, le mariage se fera. Ce n'est pas tout : si Raguais ne veut pas que lui, d'Orcieu, chasse sa femme, il faut que, de chacun des deux ménages, l'un continue à vivre ensemble et que l'autre recommence à le faire.

Laure proteste avec véhémence :

— Quel but poursuivez-vous ! » demande-t-elle enfin.

Orcieu : Le rétablissement de l'ordre dans votre ménage, c'est la respectabilité du mien. »

Et voilà à quelle piètre morale mondaine il lui faudra céder. Il le faudra, bien que Raguais, lui aussi proteste :

— « Je ne peux pas non plus la faire rentrer de force sous mon toit.

Orcieu : Je m'oppose à ce que vous lui fournissiez plus longtemps le moyen de vivre au dehors. »

Le sacrifice s'accomplit : ainsi, jusqu'à la fin, l'héroïne de la pièce aura dû plier douloureusement sous l'inflexible loi de l'homme.

Est-ce là ce qu'on est convenu d'appeler une pièce à thèse ? L'opinion est certainement défendable, encore que M. René Doumic soit d'un avis contraire : « Dans aucune de ses pièces — ainsi dit M. Doumic — il (Hervieu) n'avait prétendu soutenir une thèse. Il n'a aucun goût pour le rôle de réformateur. Il ne partage pas cet espoir de quelques-uns de ses confrères qu'en modifiant les lois, on puisse transformer l'humanité. Il ne se berce pas de cette illusion qu'on puisse construire, pour les pauvres